

Rapport du Conseil d'Administration **à l'Assemblée Générale ordinaire du 15/05/2023**

Présents :

Gaëlle Mahoux, Pierre Schmit, Sharify ASBL (Alexandre Philippe), Boostreia SRL (Alain Boribon)

Observateurs : Brusoc SA (Leonor Leitão de Melo)

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et associations (CSA), le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, tels qu'ils ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2022.

Activité de la société sur l'exercice courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

Le Citizenfund a connu un cinquième exercice d'une durée normale (de 12 mois).

Un appel public à l'épargne continu a été réalisé en 2022 et plusieurs campagnes de communication ont été menées. Cela a permis à 24 coopérateurs de catégorie B de nous rejoindre en acquérant 147 parts, soit 36.750 €. 2 nouveaux coopérateurs de catégorie C nous ont également rejoint en acquérant 2 parts (100€). Par ailleurs, 8 coopérateurs actuels ont décidé de réinvestir dans le Citizenfund en achetant 25 parts B supplémentaires.

Au total en 2022, 26 nouveaux coopérateurs nous ont rejoint et 172 parts ont été acquises pour un montant total de 43.100 €. 1 coopérateur a décidé de démissionner, ce qui a été accepté par le conseil d'administration.

Notre total d'actif sous gestion est de 519.100 €. Aucun candidat-coopérateur n'a été refusé.

Le Citizenfund a également rencontré plus de 60 projets à impact, notamment grâce au réseau Solifin que nous avons co-fondé en 2019. Nous avons également participé à plusieurs événements durant lesquels nous avons rencontré des entrepreneurs sociaux. Le comité de sélection a rencontré 9 nouveaux projets et en a présenté 6 aux coopérateurs lors de 3 soirées de présentation.

Nous avons également représenté 1 projet déjà financé auparavant (urbike) pour un refinancement.

Les 7 entreprises ont été validées par les coopérateurs. Il s'agit de Linked.Farm, Relieve Furniture, Evazion, Polyperception, Hooba, Snappies et urbike. Cela porte à 25 le nombre de projets financés par le Citizenfund.

Le défi principal du Citizenfund reste toujours de convertir le capital sympathie existant en prise de parts. De nombreuses actions sont prises en ce sens (organisations et participation d'événements, communication poussée sur les réseaux sociaux,

newsletter, bouche à oreille) mais restent insuffisantes pour assurer à ce stade la croissance du Citizenfund.

Le Citizenfund gère ses dépenses au plus près. L'année 2022 s'est soldée par une légère perte. Les cofondateurs continuent d'assurer les prêts nécessaires afin d'assurer une pérennité financière de la coopérative. Dans le même temps, nous avons mis en place les nouvelles pistes de modèle d'affaires afin d'assurer une activité pérenne sur le long terme.

Par ailleurs, nous sommes en discussions avancées pour dupliquer le concept du Citizenfund, dans la région de Charleroi Métropole dans un premier temps (signature des statuts en janvier 2023). Il s'agit d'une nouvelle structure indépendante. Nous avons également créé une ASBL, Citizenfriends, pour prendre en charge certains frais communs à ces Citizenfund à partir de 2023.

Autres Mentions :

Evènements importants depuis la clôture du 31 décembre 2022.

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture de l'exercice qui aurait une influence notable sur le caractère complet et fidèle du patrimoine

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société.

Hormis les risques inhérents à l'activité de la société, nous n'avons pas connaissance d'autres risques à vous communiquer

Recherche et développement

Il n'y a aucun frais de recherche & développement dans notre coopérative.

Justification des règles comptables de continuité

Néant

Déclaration des Administrateurs

Aucun administrateur ou représentant d'administrateur n'a eu d'intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou opération relevant du Conseil d'Administration.

Comptes annuels :

Le chiffre d'affaires pour cet exercice s'élève à 4.745,94 €.

Nos charges professionnelles se décomposent comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Services et biens divers	9.386,87	7.587,57	6.525,18	6.552,19
Rémunérations, charges sociales	26.829,39	13.986,78	0,00	0,00
Amortissements et réductions de v	908,71	908,71	3.251,93	3.576,31
Autres charges d'exploitation	347,50	347,50	714,03	347,50
Charges d'exploitation non récurrentes	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	79,50	573,90	161,00	167,50
Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00
	37.551,97	23.404,46	10.652,14	10.643,50

Le résultat net après impôt s'élève à - 4.782,77 €. La proposition d'affectation de ce dernier est de reporter ce solde négatif sur la perte reportée des années antérieures.

Nous vous prions de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que sur l'affectation des résultats.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner décharge d'administrateurs et d'administrateur-délégué pour l'exécution de notre mandat, pendant l'exercice social 2022.

Bruxelles, le 19 avril 2023

Pour le Conseil d'Administration



Alain Boribon